

COMPTE RENDU CONSEIL DE LABORATOIRE DE L'ICREJ 23 SEPTEMBRE 2022

En hybride

PARTICIPANTS	BOTTINI Eleonora CAYOL Amandine CATHERINE Aurore (à distance) CHASSIN Catherine-Amélie (à distance) CUSTOS Dominique (à distance) DOUVILLE Thibault GODIVEAU Grégory (à distance) LARRALDE Jean-Manuel LE COUSTOMER Jean-Christophe MAUGER-VIELPEAU Laurence (à distance) PIGEON Jérôme (à distance) SAILLANT Elodie PENITOT Morgan
EXCUSÉS	ALLEAUME Christophe AMARO Rafael PETIT Florent (invité)
SECRETÉAIRE DE SÉANCE	Pénélope COCHENNEC

ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none">• Conseil plénier :<ul style="list-style-type: none">○ Politique documentaire○ Examens des demandes de financement (colloques, conférences, ...)○ Budget 2023○ Avenir de la clinique juridique○ Point sur l'utilisation de la dotation jeune chercheur○ Projets de contrats de recherche○ Questions diverses• Conseil restreint aux professeurs :<ul style="list-style-type: none">○ Critères des avis donnés par les directeurs d'unité de recherche dans le cadre du repyramidage
----------------------	--

La convocation au conseil de laboratoire a été transmise par mail en date du 14 septembre 2022.

Le conseil se tient en hybride. Le lien a été envoyé aux membres le 22 septembre 2022.

Eleonora BOTTINI et Thibault DOUVILLE, en leur qualité de codirecteurs de l'ICREJ, ouvrent le conseil de laboratoire à 12h05.

• CONSEIL PLENIER

POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Thibault DOUVILLE indique que l'ICREJ contribuait, pour l'année 2021-2022, à hauteur de 40 000€ aux dépenses du centre de documentation Nicolas Politis. Un point couteux de la documentation concerne les abonnements papiers (environ 46 000€) notamment au JurisClassieurs et Encyclopédie Dalloz. Il est proposé

de résilier ces abonnements papiers, ce qui permettrait de réduire la contribution de l'ICREJ et d'être en mesure de financer les événements scientifiques pour lesquels des demandes de subvention ont été faites pour l'année 2023. Un accord unanime des membres du conseil du laboratoire se dégage sur cette politique.

AVENIR SUR LA CLINIQUE JURIDIQUE

Eleonora BOTTINI informe les membres présents sur la composition de la nouvelle maquette concernant la clinique juridique. Elle indique qu'il n'y plus de place pour les travaux des étudiants et pose la question suivante : les étudiants souhaiteront-ils s'engager de manière bénévole ? Cette interrogation se pose tant pour les étudiants que les intervenants.

Eleonora BOTTINI rapporte également l'intervention prochaine de la Ligue des droits de l'homme, en vue de présenter un projet aux étudiants qui souhaiteraient s'inscrire dans le projet clinique pour cette année.

La question de la direction de la clinique est en suspend pour le moment en attendant de comprendre l'impact du changement de maquette sur l'engagement des étudiants.

Les **membres** présents échangent ensemble sur l'articulation entre les deux catégories de clinique : clinique rattachée à l'ICREJ et clinique rattachée à l'UFR de Droit et donc aux masters qui l'ont acceptée dans leur maquette.

Les **codirecteurs de l'ICREJ** demandent à Amandine CAYOL, en sa qualité de « Représentante des directeurs de masters » de recenser les masters l'ayant accepté.

Aurore CATHERINE précise quelques données sur l'encadrement des promotions d'étudiants dans la clinique : 18 étudiants au plus haut, et 15 étudiants avec le M2 en TD. Elle informe qu'elle a alerté, lors de réunion sur la nouvelle offre de formation, sur le devenir de la clinique en master, cependant il n'y avait pas d'interlocuteur.

Eleonora BOTTINI indique que 50h de référentiel sont à partager au sein de l'ICREJ, entre la direction de la clinique (5h), les cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux (5h) et les codirecteurs.

Jean-Manuel LARRALDE s'interroge sur la question du bénévolat réalisé par les étudiants dans la clinique, la motivation qui les poussera à prendre cette option. Il s'interroge également sur l'origine de la suppression de la clinique dans la maquette de l'ICREJ.

Dominique CUSTOS s'exprime en sa qualité d'ancienne directrice du CRDFED et informe qu'elle n'a pas milité pour la suppression de la clinique. De plus, aucun changement concernant la répartition n'a eu lieu lors de l'ancienne direction. Elle s'interroge aussi sur l'origine de cette disparition.

Thibault DOUVILLE indique qu'aucune consultation n'a été réalisée auprès de l'ICREJ.

Aurore CATHERINE informe avoir alerté sur l'avenir de la clinique pour les masters 1.

Elodie SAILLANT-MARAGHNI fait savoir que, dans le cadre de la méthodologie de l'offre de formation, sont sollicités les directeurs de masters pour les M1 et les M2.

Catherine-Amélie CHASSIN indique qu'une demande de la direction du Master Libertés a été réalisée afin de faire suivre aux M1 et M2 le TD I2DH, de manière pleine et entière.

Thibault DOUVILLE revient sur le fonctionnement de la clinique et indique qu'elle a été l'une des premières en France, servant de modèle pour beaucoup d'autres. En tant que centre de recherche, la direction de l'ICREJ va réfléchir à l'avenir de la clinique à travers le prisme de la recherche.

Grégory GODIVEAU soumet la proposition de voter une résolution sur le statut de la clinique.

EXAMENS DES DEMANDES DE FINANCEMENT (COLLOQUES, CONFERENCES, ...)

Thibault DOUVILLE informe l'ensemble des membres présents que les colloques et autres événements scientifiques proposés pour l'année 2023 pourront tous se tenir, si la dotation du centre de recherche reste la

même que pour 2022 (nous sommes en attente du montant pour 2023) et sous réserve de la réduction de la contribution au centre de documentation.

BUDGET 2023

Le tableau de synthèse du budget de l'ICREJ 2023 est projeté aux membres présents.

Thibault DOUVILLE développe le contenu du tableau selon les catégories : dépenses colloques, organisation d'événements scientifiques (hors colloques), organisation de soutenances de thèse, prix de thèse, déplacements des enseignants-chercheurs et doctorants, ouvrages collectifs, cotisations, documentation spécifique au laboratoire, réserve pour la participation à l'achat de documentation du centre Nicolas Politis.

Thibault DOUVILLE informe qu'un point sur la réalisation des dépenses sera fait en avril 2023 afin de permettre le financement d'autres événements pour la deuxième moitié de l'année à venir.

Les **co-directeurs** informent que tous les membres peuvent demander la prise en charge de cotisation à des sociétés savantes en lien avec leur spécialité. Concernant les cotisations demandées par les sociétés savantes (paiement par carte bancaire), les remboursements s'effectuent comme des menues dépenses après présentation de la facture signée au bureau des finances (et après avoir effectué au préalable la demande aux codirecteurs de l'ICREJ).

Les **co-directeurs** indiquent que les dépenses de documentations propres aux masters ne peuvent pas être prises en charge par l'unité de recherche. La question sera posée au Doyen de la prise en charge de ces dépenses. Pour une pleine information des membres du conseil de laboratoire, information est donnée selon laquelle les recettes de formation continue et autres financements abondent le budget de l'université et ne peuvent donc pas être comptabilisées dans les recettes de l'unité de recherche.

Amandine CAYOL pose la question de la destination des subventions accordées par la ville et autres.

Thibault DOUVILLE l'informe de l'imputation de ces recettes dans le budget général de l'université.

POINT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION JEUNE CHERCHEUR

Les **co-directeurs** indiquent qu'ils n'ont pas eu retour d'Angie PEDEMONS sur l'utilisation de sa dotation jeune chercheur, malgré diverses sollicitations. Plusieurs propositions lui avaient été faites dont l'organisation d'un colloque sur l'avenir de l'entreprise individuelle.

PROJETS DE CONTRATS DE RECHERCHE

Thibault DOUVILLE informe qu'une relance sera faite auprès de Gilles RAOUL-COREMIL concernant le projet ANR et le projet collectif sur les introductions au droit.

Le projet GIP Justice mené par Eleonora BOTTINI se poursuit.

Amandine CAYOL notifie la fin du projet EDETEN pour la fin octobre, avec un colloque de restitution prévu le 17 mars 2023. Les résumés et documentations seront ajoutés sur le site web de l'ICREJ.

PRESENTATION DE L'ARRETE DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Elodie SAILLANT-MARAGHNI intervient en qualité de directrice de l'Ecole Doctorale pour informer les membres du conseil de laboratoire du [nouvel arrêté publié en août 2022](#).

Certains éléments ne peuvent pas encore s'appliquer, des réflexions au sein des conseils doctoraux et dans la communauté de l'école doctorale sont à venir.

Points à retenir :

- Missions des écoles doctorales augmentées (coordination de la formation doctorale, proposition d'ajouter la clinique dans cette coordination), les doctorats peuvent être préparés dans des établissements privés.

- Les laboratoires de recherche peuvent être rattachés plusieurs écoles doctorales.
- Comité de suivi – avant, sous l’égide de l’ED, de manière plus simple – désormais, ce n’est plus possible. Le comité de suivi du doctorant doit avoir lieu dès la fin de la première année d’inscription. Les étapes à suivre sont détaillées dans l’arrêté afin de réaliser ce comité de suivi.
- Les modalités proposées par le conseil de l’ED : membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse ; Comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l’établissement ; comprend un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse.

Elodie SAILLANT-MARAGHNI indique qu’un questionnaire sera transmis dans les semaines qui suivent aux enseignants-chercheurs et doctorants sur la compréhension de cet arrêt afin d’avoir une réponse collective à transmettre lors d’un prochain conseil de l’ED.

Les membres du conseil de laboratoire échangent sur la question du serment du docteur. Quelles seraient les modalités pratiques ? Lors de la remise des diplômes ? Pendant une prestation collective ?

Enfin, **Elodie SAILLANT-MARAGHNI** fait savoir qu’une formation des encadrants à l’encadrement est prévue. Celle-ci est obligatoire et est à destination avant tout des non HDR et jeune HDR. Les HDR aguerris peuvent éventuellement y participer. Cette formation se déroule sur 2 demi-journées et revient sur l’aspect du doctorat, avec des ateliers de discussion. Elle doit être réalisée par les collègues et non par une entreprise privée. **Elodie SAILLANT-MARAGHNI** indique que la formation est en cours d’organisation pour le moment.

Le conseil de laboratoire plénier se clôture à 13h05.